



Comment améliorer la qualité de l'eau ?

En 2014, un diagnostic mené en concertation avec les acteurs a permis de définir un plan d'actions. Il vise la préservation de la qualité de l'eau du captage du Longeron en réduisant les pesticides, le phosphore et les matières organiques.

Parmi les leviers identifiés : le maintien des pratiques d'élevage pâturant, l'aménagement du territoire ou encore la restauration des cours d'eau.

Exemples d'actions :



La pose de clôture et d'abreuvoir permet de répondre au besoin du bétail en évitant les déjections dans la rivière et la destruction d'habitats naturels par le piétinement.



La végétalisation des cimetières évite les pesticides, limite l'entretien et embellit le lieu !

RAPPEL

La réglementation

Au 1^{er} septembre 2017, l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau est interdit en région Pays de la Loire, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollutions directes du cours d'eau par les animaux.

Que devient l'eau après avoir été utilisée dans ma maison ?

Avant le rejet dans la rivière, les eaux usées qui proviennent de nos habitations (évier, WC, douche...) doivent faire l'objet d'une dépollution :

- en station d'épuration en zone urbaine,
- en dispositif d'assainissement autonome dans le cas contraire.

Grâce à ces dispositifs, les matières organiques, le phosphore et l'azote (nitrates) sont en partie éliminés. En revanche, d'autres substances comme les pesticides, les peintures, les médicaments, ne sont pas ciblées par ce traitement. Elles sont donc directement rejetées à la rivière.

Soyons vigilants sur ce que l'on verse dans l'évier !

Que puis-je faire à mon niveau ?

Collectivités et élus : engager une démarche zéro phyto (y compris sur les cimetières et terrains de sport), prendre en compte l'entretien et la gestion de l'herbe dès la conception d'un aménagement...

Agriculteurs : allonger les périodes de rotation de cultures, pratiquer le pâturage extensif, accentuer l'autonomie fourragère...

Gestionnaires d'infrastructures : développer des aménagements ou des solutions alternatives au désherbage chimique...

Habitants du bassin versant : adopter des techniques naturelles pour protéger le potager et entretenir la pelouse, utiliser des produits naturels ou écologiques à la maison...

Avec le soutien financier de :



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
eptb@sevre-nantaise.com | 02 51 80 09 51
www.sevre-nantaise.com



En savoir plus...

www.sevre-nantaise.com

Fiches thématiques

S'engager pour la qualité de l'eau
Réduire l'usage des pesticides



Pour plus d'infos
scannez ce code avec
votre smartphone

